

# Rapport sur les résultats ministériels

Commission canadienne des grains

**2018-2019**

---

L'honorable Marie-Claude Bibeau  
Membre du Conseil privé, députée  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2019

N° cat.: A91-8F-PDF

ISSN : 2560-9963

Le présent document se trouve sur le site Web de la Commission canadienne des grains, à :  
<http://www.grainscanada.gc.ca/>.

Le présent document est offert en formats substitués, sur demande.

---

## Table des matières

Message de la ministre .....	2
Message de la commissaire en chef .....	3
Aperçu de nos résultats.....	4
Résultats : ce que nous avons accompli.....	6
Responsabilité essentielle .....	6
Réglementation du grain .....	6
Services internes .....	13
Analyse tendancielle des dépenses et des ressources humaines .....	16
Dépenses réelles .....	16
Ressources humaines réelles.....	20
Dépenses par crédit voté .....	20
Dépenses et activités du gouvernement du Canada .....	20
États financiers et faits saillants des états financiers .....	21
Renseignements supplémentaires.....	24
<b>Renseignements ministériels</b> .....	24
Profil organisationnel .....	24
Mandat et rôle .....	24
Contexte opérationnel des principaux risques.....	26
Contexte opérationnel .....	26
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes.....	34
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	34
<b>Dépenses fiscales fédérales</b> .....	34
<b>Coordonnées de l'organisation</b> .....	34
Annexe : définitions .....	35
Note en fin d'ouvrage.....	39

---



## Message de la ministre

C'est avec plaisir que je présente le Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019 de la Commission canadienne des grains. Vous y découvrirez les réalisations de la Commission canadienne des grains et les résultats qu'elle a atteints tout en s'acquittant de sa responsabilité de réglementation de la manutention des grains ainsi que d'établissement et de maintien de normes de qualité pour le grain. Ce travail fait en sorte que le grain canadien est un produit sûr et fiable pour tous, et contribue à la croissance continue de notre secteur agricole.



Les agriculteurs canadiens constituent l'épine dorsale de notre économie et de nos collectivités rurales, et nos clients, au Canada et de par le monde, sont avides des produits salubres de qualité supérieure que nous sommes en mesure de leur offrir. Je suis pleinement déterminée à aider nos agriculteurs à faire croître leur entreprise, et la Commission canadienne des grains s'efforce d'offrir aux producteurs de grain et à l'industrie des grains des programmes et services novateurs afin de soutenir la production de grain canadien.

Je suis fière du fait que la Commission canadienne des grains s'est depuis longtemps engagée à investir dans la recherche scientifique sur la qualité et la salubrité des grains, élément fondamental qui fait la force du système canadien d'assurance de la qualité des grains. Il est pour moi essentiel que le Canada continue d'être reconnu comme un chef de file mondial dans la production de grain de grande qualité et salubre.

À titre de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au Canada, je me suis engagée à travailler avec la Commission canadienne des grains pour faire en sorte que le secteur canadien des grains demeure un secteur innovateur, prospère et fiable pour tous. Ensemble, nous allons continuer de livrer aux Canadiens les résultats clairs et tangibles que les Canadiens et Canadiennes méritent.

**L'honorable Marie-Claude Bibeau**  
**Membre du Conseil privé, députée**  
**Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada**



## Message de la commissaire en chef

À titre de commissaire en chef, je suis très fière du travail accompli par la Commission canadienne des grains afin de soutenir les producteurs de grain canadiens, le secteur des grains, et ceci au profit de tous les Canadiens. Il s'agit d'une responsabilité énorme, et je vous invite à lire dans notre Rapport sur les résultats ministériels de 2018-2019 comment nous nous sommes acquittés de notre engagement de livrer des résultats concrets, en plus de l'exécution de notre mandat conféré par la *Loi sur les grains du Canada*.



Notre responsabilité essentielle consiste à régir la manutention des grains au Canada, ainsi qu'à fixer et à maintenir des normes de qualité pour le grain canadien, et ces normes orientent toutes nos activités.

Le système canadien d'assurance de la qualité des grains n'est pas seulement un système de calibre international, mais il est aussi un chef de file en raison de sa fiabilité de réputation mondiale. Nos acheteurs étrangers continuent de compter sur le grain canadien pour combler leurs besoins évolutifs en matière de qualité et de salubrité. De concert avec nos intervenants, nous nous efforçons d'établir et de maintenir des normes de qualité à fondement scientifique qui génèrent une valeur pour les producteurs de grain canadiens et l'ensemble du secteur des grains.

Nous sommes déterminés à continuer d'exercer un leadership dans la science sur les grains en nous concentrant sur des priorités clés et en continuant de saisir les occasions d'innover. Le secteur canadien des grains est plus dynamique que jamais et il a besoin d'un système d'assurance de la qualité des grains qui est capable de s'adapter aux changements. Nous sommes résolus à évoluer en même temps que le secteur et à saisir les nouvelles occasions qui se présentent en vue d'innover et de réinvestir dans nos programmes et services pour aller de l'avant.

Je suis heureuse de vous informer que les auditeurs ont examiné les états financiers annuels de la Commission canadienne des grains et que leurs conclusions sont, encore une fois, positives. Les [États financiers vérifiés](#)<sup>1</sup> sont affichés sur notre site Web.

**Patti Miller**  
**Commissaire en chef et administratrice générale**  
**Commission canadienne des grains**

## Aperçu de nos résultats

### Quels fonds ont été utilisés?

- Les dépenses réelles totales pour l'exercice 2018-2019 se chiffrent à 64 336 676 dollars.
- Ces dépenses ont été financées par 5 811 187 dollars de crédits annuels votés et législatifs ainsi que par 62 183 519 dollars de recettes issues des droits collectés.

### Qui a participé à l'atteinte des résultats?

En 2018-2019, on comptait 143 équivalents temps plein réels.

### Principaux résultats obtenus en 2018-2019 :

- **La réputation de qualité et de fiabilité du grain canadien a été renforcée**  
En 2018-2019, la Commission canadienne des grains a pris des actions pour donner suite à l'engagement qu'elle avait pris de renforcer la qualité et la réputation du grain canadien. Une recherche a été entreprise pour soutenir de manière continue les efforts de modernisation du classement des grains. Dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à répondre aux besoins d'un secteur des grains en rapide évolution, des changements ont continué d'être apportés aux classes de blé.
- **Les programmes, les services et le cadre réglementaire de la Commission canadienne des grains ont été améliorés grâce à l'innovation**  
La Commission canadienne des grains a saisi un bon nombre d'occasions d'améliorer ses programmes, ses services et son cadre réglementaire en adoptant des processus novateurs, dans la mesure du possible. En 2018-2019, elle a révisé son cadre réglementaire et relevé les points à améliorer dans la foulée de la réforme réglementaire entreprise par le gouvernement du Canada. Elle a dressé un cadre d'investissement pour réinvestir dans son équipement et ses infrastructures afin d'être en mesure de répondre aux besoins des producteurs et du secteur des grains dans l'avenir. Elle continue de mettre en œuvre des projets qui visent à renforcer l'innovation technologique dans les systèmes de gestion de l'information et les méthodes d'analyses scientifiques.
- **De l'orientation technique a été fournie en vue de renforcer l'accès aux marchés d'exportation pour le grain canadien**  
Afin de mieux diffuser de l'orientation technique en vue de renforcer l'accès aux marchés d'exportation pour le grain canadien, la Commission canadienne des grains a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour améliorer l'échange de renseignements et le traitement d'enjeux communs.



Par exemple, après la découverte en Alberta d'une variété de blé génétiquement modifié et tolérant aux herbicides, la Commission canadienne des grains a travaillé de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'analyse d'échantillons de blé issus des Prairies. À la lumière des résultats obtenus, la Commission canadienne des grains a pu confirmer qu'elle n'avait pas trouvé de blé génétiquement modifié dans aucune des livraisons de grain canadien et qu'il n'était pas non plus entré dans les systèmes de production d'aliments destinés aux humains ou aux animaux.

- **La Commission canadienne des grains a fait valoir ses programmes et services**  
Dans le but de faire connaître la valeur actuelle et potentielle de ses programmes et services, la Commission canadienne des grains a participé à des missions sur les nouvelles cultures de 2018. Elle a dressé et consulté un [cadre d'investissement de l'excédent](#)<sup>ii</sup> en vue de faire des réinvestissements essentiels et stratégiques de fonds dans ses programmes et services. Elle a aussi entamé des consultations auprès des intervenants dans la foulée d'efforts plus vastes qui visent à améliorer l'accessibilité et la rapidité des services d'analyses. La Commission canadienne des grains a notamment engagé des discussions sur la possibilité d'intégrer aux facteurs de classement officiels des spécifications sur l'indice de chute et la teneur en désoxynivalénol (DON).

Pour en savoir plus sur les plans, priorités et résultats de la Commission canadienne des grains, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

## Résultats : ce que nous avons accompli

### Responsabilité essentielle

### Réglementation du grain

#### Description

La Commission canadienne des grains réglemente la manutention des grains au Canada, et elle fixe et applique des normes pour le grain canadien qui sont fondées sur la science.

#### Résultats

Les résultats de la Commission canadienne des grains sont reliés à sa responsabilité essentielle qui consiste à s'assurer que les marchés intérieurs et extérieurs considèrent que le grain canadien est fiable et salubre et que les producteurs sont dûment payés pour leur grain. Les programmes et services de l'organisation gouvernementale sont mis en œuvre en application de la [Loi sur les grains du Canada](#)<sup>iii</sup>. Des initiatives, activités et actions clés ont été menées par la Commission canadienne des grains pour l'obtention des résultats suivants :

#### **La réputation de qualité et de fiabilité du grain canadien a été renforcée**

La Commission canadienne des grains s'est engagée à renforcer la réputation de qualité et de fiabilité du grain canadien. Comparativement au dernier exercice, un accent plus important a continué d'être porté sur la modernisation du système de classement des grains. Ainsi, les lignes directrices sur l'évaluation du gel/stress thermique et les dommages de mildiou dans le blé ont été mises à jour et sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2018. En ce qui concerne les outils d'évaluation des facteurs de classement de la Commission canadienne du blé, les échantillons-types combinés ont été remplacés par des échantillons-types individuels pour l'évaluation de toutes les classes de grain. Cela constitue un important changement, car une recherche récente effectuée par la Commission canadienne des grains a démontré que le gel, le stress thermique et les dommages de mildiou n'avaient pas d'effets cumulatifs négatifs sur la fonctionnalité des utilisations finales du blé et que ces facteurs adverses devaient être évalués de manière distincte afin de prévenir un déclassement inutile du blé. Les lignes directrices sur le mildiou pour l'évaluation des classes de blé de l'Est canadien ont également été modifiées en normes, lesquelles sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour assurer une cohérence de classement. De plus, la précision décimale de tous les facteurs de classement présentés à l'annexe 3 du [Règlement sur les grains du Canada](#)<sup>iv</sup> et dans le [Guide officiel du classement des grains](#)<sup>v</sup> a fait l'objet d'une révision à des fins d'uniformisation. Par suite de cette révision, des mises à jour relatives à l'harmonisation de la précision décimale de chaque facteur de classement ont été annoncées en février 2019. Grâce à ces changements, les facteurs de classement et leur précision décimale seront reportés de manière uniforme dans les documents officiels de la Commission

canadienne des grains. Au cours de l'exercice 2018-2019, la Commission canadienne des grains a aussi entamé une révision des exigences relatives à la propreté commerciale des grains.

- La [modernisation des classes de blé](#)<sup>vi</sup> est un autre point visé par les projets d'amélioration. En avril 2018, la Commission canadienne des grains a communiqué un avis final indiquant qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 cinq variétés de blé roux de printemps de l'Ouest canadien se trouveraient dorénavant dans la classe « Blé de force rouge du Nord canadien ». En effet, des travaux scientifiques ont démontré que la force de gluten de ces variétés était trop faible pour répondre aux attentes des acheteurs de blé canadien. Le retrait de ces variétés de blé de la classe « Blé roux de printemps de l'Ouest canadien » servira à protéger la qualité des classes de blés de mouture canadiens qui sont de qualité supérieure. Aussi, en novembre 2018, l'apport de mises à jour finales à la structure des classes de blés de l'Est canadien a été annoncé. Les modifications apportées aux classes de blé permettront de répondre aux besoins évolutifs de l'industrie du grain canadien et donneront plus de marge de manœuvre aux producteurs, aux sélectionneurs, aux transformateurs et aux manutentionnaires.

### **La Commission canadienne des grains a innové ses programmes, ses services et son cadre réglementaire**

La Commission canadienne des grains reconnaît l'importance de l'innovation dans les efforts qu'elle fournit pour améliorer ses programmes et ses services, ainsi que pour moderniser son cadre réglementaire. Depuis la campagne agricole 2018-2019, les producteurs participant au [Programme d'échantillons de récolte](#)<sup>vii</sup> reçoivent pour les échantillons de blé qui soumettent des résultats sur l'indice de chute et la teneur en désoxynivalénol (DON), ainsi que des résultats sur la teneur en DON pour leurs échantillons de maïs. Ces améliorations apportées au programme seront financées au cours des cinq prochaines années par un investissement de 4 millions de dollars qui provient du surplus accumulé de la Commission canadienne des grains. De plus, la Commission canadienne des grains a investi pour moderniser ses installations de laboratoire et d'inspection afin de s'adapter aux exigences de services modernes.

Le [Budget 2019](#)<sup>viii</sup> fédéral a confirmé l'engagement du gouvernement de réviser la *Loi sur les grains du Canada* pour donner suite aux commentaires des intervenants qui ont été reçus lors des consultations tenues sur la réforme réglementaire. Ces commentaires sont présentés dans le rapport des [Tables de stratégies économiques](#)<sup>ix</sup>. Agriculture et Agroalimentaire Canada dirige la révision législative et la Commission canadienne des grains y contribue de manière soutenue. C'est l'occasion pour la Commission canadienne des grains de moderniser son cadre réglementaire et de renforcer sa capacité de répondre aux besoins évolutifs des agriculteurs et du secteur canadien des grains.

## **De l'orientation technique a été fournie en vue de renforcer l'accès aux marchés d'exportation pour le grain canadien**

La Commission canadienne des grains a continué de fournir de l'orientation technique afin de préserver et d'élargir l'accès aux marchés d'exportation pour le grain canadien. La Commission canadienne des grains a accueilli un certain nombre de délégations internationales, auxquelles ont participé des représentants de douze pays. Ces activités visaient à fournir de l'information et à répondre à des questions sur la qualité des grains canadiens. De tels efforts permettent de cerner et de traiter des problèmes d'accès aux marchés afin d'atténuer les risques de perturbations commerciales.

La Commission canadienne des grains a également continué de collaborer avec l'industrie en ce qui concerne la collecte d'échantillons de grain conteneurisé destiné à l'exportation pour renforcer ses processus de surveillance des exportations en vue de soutenir l'accès aux marchés. De plus, la [Global Food Safety Initiative](#)<sup>x</sup> (GFSI) a reconnu l'Analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP-CCG) et le Système canadien de reconnaissance de la ségrégation et l'Analyse des risques et maîtrise des points critiques (SCRS + HACCP), des systèmes de gestion de la qualité qu'utilise la Commission canadienne des grains pour ses programmes de salubrité des grains et de ségrégation. Grâce à l'équivalence technique GFSI obtenue, la Commission canadienne des grains est mieux positionnée pour aider les compagnies à se conformer aux exigences réglementaires internationales et à répondre aux exigences des marchés relativement à la salubrité des aliments.

La Commission canadienne des grains a fourni des renseignements et des conseils extensifs à Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre des négociations commerciales de l'[Accord Canada-États-Unis-Mexique](#)<sup>xi</sup> (ACEUM). Grâce à ce travail collaboratif, les négociateurs du Canada ont réussi à répondre aux préoccupations américaines tout en préservant la qualité des exportations de grain et le système d'assurance de la qualité des grains du Canada<sup>1</sup>.

En outre, après la découverte en Alberta de blé génétiquement modifié tolérant aux herbicides qui n'était pas approuvé, la Commission canadienne des grains a été en mesure de fournir des données concrètes à l'appui de l'absence de ce blé hors du site isolé où il avait été trouvé. Au moyen d'essais scientifiques rigoureux et de consultations, la Commission canadienne des grains, en coordination avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, a vérifié l'intégrité des systèmes canadiens de réglementation et de contrôle fondés sur la science et a été en mesure de garantir l'intégrité des exportations de grain canadien à ses partenaires commerciaux. Grâce à

---

<sup>1</sup> Les modifications à la *Loi sur les grains au Canada* n'entreront en vigueur qu'à la signature et à la ratification de l'ACEUMA.

ces efforts, les frontières du Japon et de la Corée du Sud ont été rouvertes aux exportations canadiennes de blé et de farine de blé après seulement un mois.

### **Nous avons communiqué la valeur des programmes et services de la Commission canadienne des grains**

La Commission canadienne des grains est consciente de l'importance de communiquer la valeur de ses programmes et services. Au cours de l'exercice 2018-2019, la Commission canadienne des grains a lancé son nouveau site Web dans le but de mieux communiquer ses services et offrir une expérience en ligne plus conviviale et d'améliorer l'accessibilité de ses outils. En outre, la Commission canadienne des grains a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des producteurs dans le cadre de la campagne « Connaissez vos droits ». Cette campagne vise à renseigner les producteurs sur les programmes et les mesures de protection qui leur sont offerts en application de la *Loi sur les grains du Canada*. Elle a notamment diffusé beaucoup de contenu en ligne, elle a mené une campagne sur les médias sociaux et elle a participé à des salons professionnels afin de rejoindre les producteurs.

Chaque année, les partenaires de la Commission canadienne des grains avec Céréales Canada et l'Institut international du Canada pour le grain organisent des missions sur les nouvelles cultures afin de favoriser l'établissement de liens entre les experts de l'industrie nationale des grains et les partenaires d'exportation. Cette année, la Commission canadienne des grains a donné une série de présentations en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud pour expliquer le rôle de l'organisation et répondre aux questions sur la qualité des grains canadiens. Les missions ont été l'occasion d'échanger de l'information, d'établir et d'entretenir des contacts avec les acteurs internationaux, et de renforcer la confiance des clients à l'égard de la qualité et de la fiabilité du grain canadien.

Afin d'investir dans l'assurance de la qualité des grains le long de la chaîne de valeur, la Commission canadienne des grains a élaboré un [Cadre d'investissement de l'excédent](#)<sup>xii</sup> pour réinvestir de manière stratégique dans ses programmes et services afin de générer une valeur dans l'avenir. Lors de l'annonce du cadre d'investissement en août 2018, la Commission canadienne des grains s'est engagée auprès des acteurs à tenir des consultations au sujet d'autres initiatives d'investissement des fonds excédentaires dans les divers maillons de la chaîne de valeur. Cependant, après la révision de la *Loi sur les grains du Canada* annoncée dans le Budget 2019, la Commission canadienne des grains a suspendu temporairement ses consultations.

### **Analyse comparative entre les sexes plus**

Les résultats relatifs à la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains n'influent pas sur les priorités pangouvernementales en matière d'égalité des sexes, de diversité et d'inclusivité. Toutefois, la Commission canadienne des grains contribue à ces priorités en

intégrant une Analyse comparative entre les sexes plus dans ses objectifs et son cadre en lien avec l'équité en matière d'emploi et de diversité. Le [tableau de renseignements supplémentaire sur l'analyse comparative entre les sexes](#) fournit des précisions sur ces initiatives.

### **Expérimentation**

Face au besoin croissant de surveillance de la qualité des grains et aux demandes des intervenants d'intégrer au système de classement des grains des évaluations plus rapides et plus objectives, la Commission canadienne des grains a étudié la possibilité d'offrir sur place des services d'analyses plus étendues dans le cadre d'un projet pilote en 2017-2018. En 2018-2019, elle a évalué les résultats du projet pilote. Dans le cadre de la révision de la *Loi sur les grains du Canada*, les études et les analyses de diverses stratégies de mise en œuvre se poursuivent en vue d'offrir, s'il y a lieu, de tels services. À ceci s'ajoute une révision plus vaste des facteurs officiels de classement des grains et des modes de prestation de service. Le projet pilote sur les services d'analyse a comptabilisé des dépenses réelles de 130 104 dollars, et il s'est terminé en avril 2018. Comme c'est le personnel en place qui a effectué les essais prévus dans le cadre du projet pilote, aucun employé additionnel n'a été embauché.

## Résultats atteints

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Les marchés internes et externes considèrent que le grain canadien est fiable et salubre	Pourcentage d'acteurs qui considèrent que le grain canadien est fiable et salubre	À déterminer <sup>1</sup>	À déterminer <sup>2</sup>	Non disponible <sup>3</sup>	Non disponible <sup>3</sup>	Non disponible <sup>3</sup>
	Valeur des exportations de grain canadien	30,6 milliards de dollars <sup>4</sup>	Avril 2025 <sup>5</sup>	19,4 milliards de dollars <sup>6</sup>	21,0 milliards de dollars <sup>7</sup>	20,2 milliards de dollars <sup>8</sup>
Les producteurs sont dûment payés pour les grains qu'ils ont livrés	Pourcentage des ventes de grain pour lesquelles les producteurs ont été payés	100 %	Avril 2019	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage des dettes impayées versé aux producteurs en cas de défaut de paiements de compagnies céréalières agréées par la Commission canadienne des grains	100 % <sup>9</sup>	Avril 2019	100 % <sup>10</sup>	Aucun défaut de paiement de compagnies céréalières <sup>10</sup>	Aucun défaut de paiement de compagnies céréalières <sup>10</sup>

Remarque : Les résultats sur le rendement antérieurs qui étaient fondés sur la structure de l'architecture d'alignement des programmes sont présentés dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#)<sup>xiii</sup> et le [Rapport sur les résultats ministériels](#)<sup>xiv</sup> de la Commission canadienne des grains.

1. Le premier sondage concernant ce nouvel indicateur est prévu pour 2019-2020. La cible sera établie en fonction des résultats de ce sondage.
2. Il s'agit d'un nouvel indicateur, et la Commission canadienne des grains établira les données de référence en 2019-2020.
3. Les résultats sont fondés sur un sondage biennal prévu pour 2019-2020 et seront disponibles pour la période de référence 2019-2020.
4. Ceci est aligné sur la cible d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de porter les exportations agricoles à 75 milliards de dollars d'ici 2025 où les exportations de produits agricoles, agroalimentaires et de la mer doivent augmenter à un taux annuel moyen de 2,0 %. Le calcul a été fait à partir des 25,5 milliards de dollars de base de la Commission canadienne des grains, multipliés par la cible de 75 milliards de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et divisés par 62,5 milliards de dollars.
5. Ceci est aligné sur la cible d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de porter les exportations agricoles à 75 milliards de dollars d'ici 2025, comme indiqué dans le [Budget 2017](#)<sup>xv</sup>.
6. Calculé pour l'année civile 2018 à partir de données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
7. Calculé pour l'année civile 2017 à partir de données révisées de Statistique Canada.
8. Calculé pour l'année civile 2016 à partir de données révisées de Statistique Canada.
9. En cas de défaut de paiement par une compagnie céréalière agréée par la Commission canadienne des grains, la cible est de 100 %.

10. Lorsque la garantie est suffisante pour couvrir les demandes admissibles, le résultat est de 100 %. Les années où il n'y a aucun défaut de paiement par les compagnies céréalères agréées par la Commission canadienne des grains, le résultat rapporté est « Aucun défaut de paiement ». Les années où il y a un défaut de paiement par une compagnie céréalère, mais que les paiements finaux sont encore à déterminer, les résultats rapportés sont « Paiement final aux producteurs à déterminer ».

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles 2018-2019 (Autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
5 261 833	5 261 833	5 432 589	(17 564 268)	(22 826 101)

Remarque : Les dépenses prévues sont nettes des revenus disponibles. La Commission canadienne des grains rapporte tous les revenus qu'elle perçoit en vertu de sa responsabilité essentielle de réglementation du grain, toutefois ces revenus soutiennent aussi les coûts de services internes. Des précisions sur la ventilation des dépenses totales de l'organisation se trouvent dans le tableau [Sommaire des dépenses réelles brutes 2018-2019 \(en dollars\)](#).

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein réels 2018-2019	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus)
309	325	16

Remarque : L'écart entre les ETP réels et prévus est largement dû à l'ajout d'employés temporaires et nommés pour une période déterminée pour soutenir les améliorations apportées au Programme d'échantillons de récolte et d'autres initiatives de recherche.

Pour obtenir des renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement pour le Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains, consulter [InfoBase du GC](#)<sup>xvi</sup>.



## Services internes

### Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services des communications;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens.

### Résultat

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles 2018-2019 (Autorisations utilisées)	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
245 000	245 000	356 409	19 717 425	19 472 425

Remarque : Les dépenses prévues et réelles sont nettes des revenus disponibles. La Commission canadienne des grains rapporte tous les revenus collectés dans l'exercice de sa responsabilité essentielle de réglementation du grain, toutefois ces revenus servent aussi à soutenir les coûts de services internes. Des précisions sur la ventilation des dépenses totales de l'organisation sont présentées dans le tableau [Sommaire des dépenses réelles brutes 2018-2019 \(en dollars\)](#).

## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein réels 2018-2019	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus)
111	118	7

Remarque : L'écart entre les équivalents temps plein réels (ETP) et les ETP prévus s'explique principalement par la création de postes pour le Bureau de gestion de projet, l'Unité d'intégration de la paye et les Services de gestion des biens immobiliers de la Commission canadienne des grains.

Les Services internes appuient la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains en facilitant la prestation des programmes organisationnels. En 2018-2019, les efforts ont surtout été mis pour offrir du soutien et des services pour poursuivre les priorités et les initiatives majeures qui sont présentées à la section « [Aperçu de nos résultats](#) » du présent rapport.

La Commission canadienne des grains se sert des commentaires de l'évaluation du [Cadre de responsabilisation de gestion](#)<sup>xvii</sup> pour relever les forces et les priorités de gestion de l'organisation d'une manière prospective. En 2018-2019, l'évaluation était axée sur trois secteurs clés : la gestion financière, la gestion de l'information et la technologie et la gestion des ressources humaines. Selon les résultats de l'évaluation 2018-2019, la Commission canadienne des grains pratique une saine gestion. Une des priorités de gestion établies pour 2019-2020 est de s'assurer de la compétence des employés dans la seconde langue officielle afin de veiller à ce que les Canadiens soient servis dans la langue officielle de leur choix.

En 2018, la Commission canadienne des grains a mis sur pied un Bureau de gestion de projet (BGP) qui emploie cinq employés à temps plein. Le BGP administre le cadre de gestion de projets de la Commission canadienne des grains et utilise des pratiques stratégiques de gestion de projets, de programmes et de portefeuille. Le BGP a commencé à préparer des documents de planification de projets pour la prestation de services numériques afin d'améliorer les services électroniques destinés à la clientèle et de concevoir des processus opérationnels plus souples. Il a aussi commencé à planifier des projets pour le Système de gestion de l'information des laboratoires aux fins du suivi des échantillons de laboratoire et de leurs résultats, ce qui permettra de renforcer la capacité d'analyses et d'échange d'information tout en offrant un processus opérationnel structuré aux utilisateurs. La Commission canadienne des grains a aussi créé une Unité d'intégration de la paye pour s'attaquer aux problèmes générés par le système de paye Phénix et démontrer un engagement envers ses employés. L'Unité est chargée de soutenir les activités du Centre de paye en vue de faciliter le règlement des problèmes en cours en établissant des priorités parmi les demandes de service, selon la gravité des situations. La Commission canadienne des grains a également cherché activement à conclure des partenariats avec d'autres organismes au sein du portefeuille de l'Agriculture en prévision des futures mises à niveau du système de gestion des ressources humaines.

Pour répondre aux besoins d'une industrie des grains en rapide évolution, et après que des investissements extraordinaires aient été faits pour augmenter la capacité des silos terminaux existants et en construire des nouveaux, la Commission canadienne des grains a engagé des ressources pour soutenir les Services de gestion des biens immobiliers. Il faut s'attaquer aux défis posés par les infrastructures vieillissantes et leur modernisation, et aussi s'assurer que la Commission canadienne des grains continue d'offrir des services efficaces et efficaces.

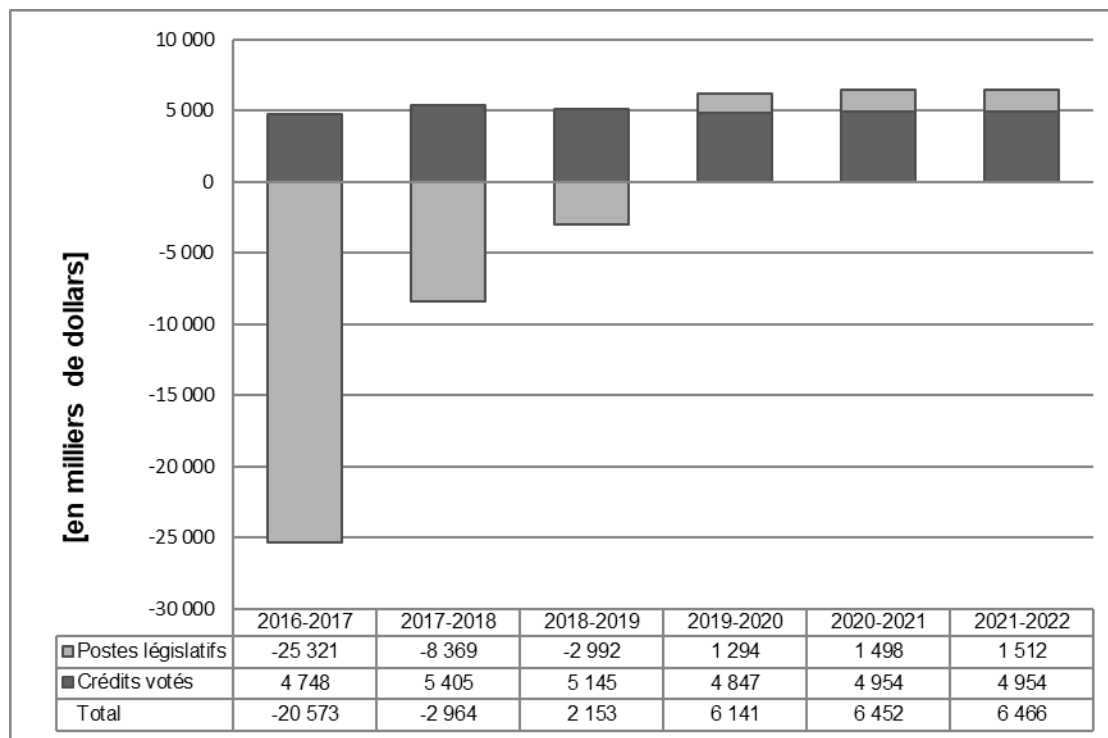
Afin de mieux comprendre la situation globale et la gestion du risque, et de vérifier les contrôles internes, les politiques et les procédures, la Commission canadienne des grains a commencé à améliorer la fonction d'évaluation de ses programmes. Ce processus implique de la dotation, de la formation ainsi que l'élaboration d'un plan d'évaluation. Deux audits internes ont été effectués en 2018-2019. Le premier, l'[Audit de l'administration du système de santé et sécurité](#)<sup>xviii</sup>, s'est déroulé de septembre 2017 à août 2018. Le deuxième a été effectué en février 2019 et a porté sur les Services d'analyses. Son rapport final est attendu en 2019-2020.

Au 31 mars 2018, environ 26 % de l'effectif de la Commission canadienne des grains était admissible à la retraite d'ici cinq ans. Par conséquent, la Commission canadienne des grains continue de cerner les secteurs clés de dotation qui exigent une planification de la relève, et elle est en train d'élaborer des stratégies de recrutement et de rétention afin d'atténuer la perte de savoir institutionnel. Le Programme de perfectionnement des inspecteurs des grains, qui vise à former des employés pour qu'ils deviennent des inspecteurs de grain dûment qualifiés, est l'une de ces initiatives. En novembre 2018, le programme comptait 39 participants. Depuis la mise en place du programme intensif de formation d'une durée de quatre ans en 2013, six employés ont obtenu un diplôme.

## Analyse tendancielle des dépenses et des ressources humaines

### Dépenses réelles

#### Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



Remarque : Les montants statutaires sont nets des revenus disponibles et incluent le financement du régime d'avantages sociaux.

## Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017
Réglementation du grain	5 261 833	5 261 833	5 896 489	6 206 796	5 432 589	(17 564 268)	(21 266 777)	(38 385 249)
<b>Total partiel</b>	5 261 833	5 261 833	5 896 489	6 206 796	5 432 589	(17 564 268)	(21 266 777)	(38 385 249)
Services internes	245 000	245 000	245 000	245 000	356 409	19 717 425	18 303 234	17 812 262
<b>Total</b>	5 506 833	5 506 833	6 141 489	6 451 796	5 788 998	2 153 157	(2 963 543)	(20 572 987)

Remarque : Tous les montants sont nets des revenus disponibles. La Commission canadienne des grains rapporte tous les revenus collectés dans l'exercice de sa responsabilité essentielle de réglementation du grain, toutefois ces revenus servent aussi à soutenir les coûts des services internes. Des précisions sur la ventilation des dépenses totales de l'organisation sont présentées dans le tableau [Sommaire des dépenses réelles brutes 2018-2019 \(en dollars\)](#).

Les droits de service de la Commission canadienne des grains financent environ 92 % de son budget de fonctionnement annuel. Les crédits annuels votés et législatifs financent le reste. Comme les droits de service collectés varient selon les volumes annuels de grain traités, ces revenus peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et ne sont pas entièrement connus avant le début de l'exercice. Ces fluctuations peuvent contribuer aux écarts importants observés entre les revenus prévus et les revenus réels de la Commission canadienne des grains. Dans les années où les volumes de grain sont plus élevés que la moyenne, les revenus peuvent excéder les coûts, et la Commission canadienne des grains pourrait accumuler des surplus<sup>2</sup>. Dans les années où les volumes de grain sont plus bas que la moyenne, les revenus pourraient être inférieurs aux coûts et la Commission canadienne des grains pourrait devoir puiser dans ses surplus. Les coûts de la Commission canadienne des grains dépendent moins des volumes de grain annuels et de la qualité des récoltes que les revenus.

En 2017-2018, la Commission canadienne des grains a mené des consultations sur les droits auprès des intervenants en vue de la mise à jour de son modèle de financement et de son barème des droits dans le cadre du cycle quinquennal de révision des droits chargés par l'organisation. Le document [Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire 2017](#)<sup>xix</sup>, diffusé le 1<sup>er</sup> mars 2017, proposait d'apporter des changements aux droits et aux normes de services afin d'atténuer les risques d'accumulation supplémentaire de surplus et d'harmoniser les droits avec les coûts de fonctionnement. Finalement, la Commission canadienne des grains a réduit les droits exigés pour les services officiels d'inspection et de pesée, et les nouveaux

<sup>2</sup> Indiquée comme une autorisation inutilisée qui a été reportée dans les Comptes publics.

barèmes sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2017. Afin d'harmoniser davantage les revenus et les coûts, d'autres mises à jour ont été apportées le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour réduire tous les droits. Grâce aux modifications apportées, le secteur pourra faire des économies annuelles d'environ 15,5 millions de dollars.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, les projections de revenus annuels et les prévisions de volumes de grain annuels traités par la Commission canadienne des grains reposent sur le modèle d'analyse des nouvelles séries chronologiques qui a été mentionné dans le document « Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire » qui a été publié en 2017. Au cours des cinq prochaines années, le volume de grain annuel moyen prévu a été établi à 34,40 millions de tonnes métriques, contre une moyenne historique de 23,25 tonnes métriques dans le modèle précédent. La mise à jour du modèle devrait contribuer à prévenir l'accumulation supplémentaire de surplus et à harmoniser davantage les droits avec les coûts d'administration des programmes et de prestation des services. Jusqu'à présent, le taux d'accumulation de surplus a beaucoup diminué, comme l'illustre le [Graphique des tendances des dépenses de l'organisation gouvernementale](#). Les projections de revenus pour 2019-2020 et au-delà sont présentées dans le [Plan ministériel 2019-2020<sup>xx</sup>](#) de la Commission canadienne des grains.

En 2018-2019, la Commission canadienne des grains a annoncé qu'elle prévoyait d'investir environ 130 millions de dollars des surplus accumulés conformément à son [Cadre d'investissement de l'excédent<sup>xxi</sup>](#). Elle a annoncé qu'elle entendait faire des investissements stratégiques de 90 millions de dollars et verser le reste dans un fonds de prévoyance. Les secteurs clés d'investissement comptent le renforcement des mesures de protection pour les producteurs de grain; l'assurance de la qualité du grain; la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation pour l'amélioration de la qualité des grains. Selon ce cadre, la Commission canadienne des grains prévoit d'améliorer le Programme d'échantillons de récolte, lequel se trouve dans le secteur clé « Renforcement des mesures de protection pour les producteurs ». Au cours des cinq prochaines années, la Commission canadienne des grains consacrera environ 4 millions de dollars au financement de ces améliorations, notamment pour les analyses de la teneur en DON et de l'indice de chute dans le blé et pour l'analyse de la teneur en DON dans le maïs. Après la révision de la *Loi sur les grains du Canada* annoncée dans le Budget 2019, la Commission canadienne des grains a suspendu temporairement ses consultations ainsi que le déploiement des investissements prévus.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes pour 2018-2019 (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2018-2019	Dépenses brutes réelles pour les comptes à fins déterminées 2018-2019	Recettes réelles affectées aux dépenses 2018-2019	Dépenses nettes réelles 2018-2019 (autorisations utilisées)
Réglementation du grain	44 584 155	-	62 148 423	(17 564 268)
<b>Total partiel</b>	44 584 155	-	62 148 423	(17 564 268)
Services internes	19 752 521	-	35 096	19 717 425
<b>Total</b>	64 336 676	-	62 183 519	2 153 157

Remarque : La Commission canadienne des grains n'a pas à produire de rapport pour des comptes à des fins déterminées. Sa structure de financement repose sur des autorisations budgétaires composées d'autorisations votées et législatives. Les autorisations législatives comprennent les autorisations relatives aux régimes d'avantages sociaux des employés qui sont financés par des crédits et les autorisations relatives au fonds renouvelable de Commission canadienne des grains, ce qui permet à la Commission canadienne des grains de dépenser les droits qu'elle a collectés. Aux termes de la *Loi sur les frais de service*, les recettes de l'organisation s'entendent des recettes tirées des frais perçus.

## Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020-2021
Réglementation du grain	316	326	309	325	330	330
<b>Total partiel</b>	316	326	309	325	330	330
Services internes	110	117	111	118	120	120
<b>Total</b>	426	443	420	443	450	450

Le nombre d'équivalents temps plein réels en 2018-2019 a été de 443, contre un nombre prévu d'ETP de 420. Des ressources additionnelles ont été embauchées et affectées au cadre actuel des droits pour soutenir l'innovation, améliorer le Programme d'échantillons de récolte du Laboratoire de recherches sur les grains et la recherche sur la salubrité du grain, et traiter les problèmes de paye générés par le système de paye Phénix.

### Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de la Commission canadienne des grains, consulter les [Comptes publics du Canada de 2018-2019](#)<sup>xxii</sup>.

### Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de la Commission canadienne des grains avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxiii</sup>.



## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers (non audités) de la Commission canadienne des grains pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 sont publiés sur le [site Web de la Commission](#)<sup>xxiv</sup>.

### Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2018-2019	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Écart (résultats réels 2018-2019 moins résultats prévus 2018-2019)	Écart (résultats réels 2018-2019 moins résultats réels 2017-2018)
Total des charges	61 529 995	63 339 908	60 902 639	1 909 913	2 437 269
Total des revenus	(57 126 423)	(62 225 792)	(65 136 954)	(5 099 369)	2 911 162
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 303 572	1 114 116	(4 234 315)	(3 189 456)	5 348 431

Remarque : L'État des résultats prospectif non audité pour 2018-2019<sup>xxv</sup> de la Commission canadienne des grains est affiché sur son site Web.

### Résultats réels 2018-2019 par rapport aux résultats prévus 2018-2019

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts en 2018-2019 a été de 1,114 million de dollars. Cela représente une baisse de 3 189 millions de dollars par rapport aux résultats prévus de 4 304 millions de dollars, et cet écart est dû aux éléments suivants :

- a. une augmentation des dépenses réelles de 1,920 million de dollars attribuable principalement à une dotation accrue pour soutenir l'amélioration du Programme d'échantillons de récolte, renforcer le Bureau de gestion de projet et des Services de gestion des biens immobiliers et mettre sur pied l'Unité d'intégration de la paye.

- b. une augmentation des revenus réels de 5 099 millions de dollars attribuable à l'augmentation des demandes de services d'inspection et de pesée qui sont offerts par la Commission canadienne des grains. En 2018-2019, 39,54 millions de tonnes métriques de grain ont été inspectées et pesées, contre un volume prévu de 34,40 millions de tonnes métriques.

### Dépenses réelles 2018-2019 par rapport aux dépenses réelles 2017-2018

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts pour 2018-2019 s'élève à 1,114 million de dollars, ce qui représente une hausse de 5 348 millions de dollars par rapport à 2017-2018. Cet écart est dû principalement à :

- a. une augmentation des dépenses de 2 437 millions de dollars pour soutenir l'apport d'améliorations au Programme d'échantillons de récolte et la finalisation des paiements liés aux règlements des conventions collectives.
- b. une baisse des revenus de 2 911 millions de dollars en 2018-2019 par rapport à 2017-2018 en raison de la réduction des droits de service pour les inspections et pesées officielles.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	2018-2019	2017-2018	Écart (2018-2019 moins 2017-2018)
Total des passifs nets	10 394 646	11 445 593	(1 050 947)
Total des actifs financiers nets	6 036 516	5 664 557	371 959
Dette nette du ministère	4 358 130	5 781 036	(1 422 906)
Total des actifs non financiers	11 955 863	11 186 670	769 193
Situation financière nette du ministère	7 597 733	5 405 634	2 192 099

La situation financière nette de la Commission canadienne des grains en 2018-2019 était de 7 597 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2 191 dollars par rapport à l'exercice précédent (5 406 millions de dollars). Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- a. une baisse des passifs nets totaux de 1 050 million de dollars, due principalement à la diminution des salaires à payer après la résolution des paiements rétroactifs liés aux conventions collectives.

- b. une augmentation des actifs financiers totaux de 0,371 million de dollars qui s'explique par l'augmentation des comptes clients en raison des volumes plus élevés de grain qui ont été inspectés au cours de cette période.
- c. une augmentation des actifs non financiers totaux de 0,770 million de dollars qui s'explique par les investissements stratégiques effectués dans l'équipement et les infrastructures de soutien.

## Renseignements supplémentaires

### Renseignements ministériels

#### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., députée

**Administrateur général :** Patti Miller, commissaire en chef et administratrice générale

**Portefeuille ministériel :** Agriculture et Agroalimentaire

**Instrument habilitant :** *Loi sur les grains du Canada*<sup>xxvi</sup>, L.R.C. (1985), ch. G-10

**Année d'incorporation ou de création :** 1912

**Autres :** Le siège de la Commission canadienne des grains est établi à Winnipeg, au Manitoba. La Commission canadienne des grains exploite actuellement deux bureaux régionaux et huit centres de service, et offre des services dans plus de 30 points de service aux terminaux, partout au Canada. Le financement des programmes et des services de la Commission canadienne des grains provient de fonds renouvelables (droits collectés) et de crédits parlementaires. La Commission canadienne des grains prévoit couvrir environ 92 % de ses coûts par les droits collectés le reste, par des crédits parlementaires.

#### Raison d'être

La Commission canadienne des grains est un organisme gouvernemental fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*. Elle régleme la manutention de 20 types de grains<sup>3</sup> cultivés au pays afin de protéger les droits des producteurs et de garantir l'intégrité des transactions de grain. La Commission canadienne des grains est l'organe officiel de certification de la qualité et des quantités de grain canadien exporté. La **vision** de la Commission canadienne des grains est d'« être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». La Commission canadienne des grains rend des comptes au Parlement par l'entremise du **ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**.

#### Mandat et rôle

Selon les termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains a pour mandat/**mission** de fixer et de faire respecter, « au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays, afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et extérieurs

---

<sup>3</sup> « grain » : s'entend des graines désignées par règlement comme étant du grain aux fins de l'application de la *Loi sur les grains du Canada*. Cette définition du grain comprend notamment les grains suivants : orge, haricots, sarrasin, canola, pois chiches, maïs, fèves, graines de lin, lentilles, grains mélangés, graines de moutarde, avoine, pois, colza, seigle, carthame, soja, graines de tournesol, tritcale et blé.

La responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains est la réglementation du grain. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Commission canadienne des grains régit la manutention des grains au pays et fixe et faire respecter des normes de qualité pour le grain canadien qui sont fondées sur la science.

Par ses efforts, la Commission canadienne des grains vise à livrer les deux principaux résultats ministériels suivants :

- les marchés intérieurs et extérieurs considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre;
- les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain.

Pour accomplir sa responsabilité essentielle, la Commission canadienne des grains exécute trois programmes :

### **Programme d'assurance de la qualité des grains**

La Commission canadienne des grains exécute le Programme d'assurance de la qualité des grains pour s'acquitter de sa responsabilité émanant de la *Loi sur les grains du Canada*, soit de fixer et de faire respecter des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au Canada afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et extérieurs.

### **Programme de recherche sur les grains**

La *Loi sur les grains du Canada* a mandaté la Commission canadienne des grains d'entreprendre, de parrainer et de promouvoir de la recherche sur les grains et les produits à base de grain. La recherche est l'assise sur laquelle reposent les spécifications des classes de grain canadien et le système canadien d'assurance de la qualité des grains.

### **Programme des mesures de protection des producteurs de grain**

La Commission canadienne des grains exécute le Programme des mesures de protection des producteurs de grain en application de la *Loi sur les grains du Canada*. Elle régit la manutention des grains pour s'assurer que les producteurs de grain canadiens sont dûment payés lorsqu'ils livrent du grain à des compagnies céréalières agréées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le ministère, consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport.

Pour de plus amples renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consulter la [lettre de mandat de la ministre](#)<sup>xxvii</sup>.

## Contexte opérationnel des principaux risques

### Contexte opérationnel

#### Environnement externe

##### Environnement externe

- Le secteur canadien des grains a été la scène de grandes transformations au cours des dix dernières années. Il y a eu le démantèlement du guichet unique de la Commission canadienne du blé pour la commercialisation du blé et de l'orge, puis le transfert au secteur privé des services d'inspection et de pesée à l'arrivage qui étaient offerts auparavant par la Commission canadienne des grains, ainsi que les défis associés au transport ferroviaire du grain livrés par wagon. Il y a eu également une importante consolidation des silos à grain et des investissements dans les établissements de manutention et de transformation des grains. Plusieurs compagnies céréalières ont récemment investi dans leurs silos terminaux existants, ou sont en train de le faire, pour augmenter la vitesse et la capacité de chargement du grain destiné à l'exportation. Aussi, plusieurs nouveaux silos terminaux devraient bientôt commencer leurs activités à divers endroits au pays. La Commission canadienne des grains a participé activement aux étapes de la planification et de la construction pour s'assurer que les installations et équipements des silos à grain sont conformes aux exigences de la *Loi sur les grains du Canada*. La Commission canadienne des grains se prépare aussi à devoir répondre à un accroissement des demandes de services par suite de l'entrée en jeu de nouveaux silos à grain.
- Le secteur canadien des grains doit gérer l'incertitude de l'accès aux marchés extérieurs qui est découlé d'une montée du protectionnisme et d'un accroissement de la sensibilité des marchés relativement aux problèmes réels et perçus qui touchent la qualité et la salubrité des grains. On mise davantage sur la commercialisation des grains en fonction de spécifications, l'évaluation des facteurs de qualité du grain au moyen d'analyses, les marchés de niche et la transformation conférant une valeur ajoutée. Grâce à la recherche scientifique menée, la Commission canadienne des grains a pu répondre à des préoccupations exprimées par certains marchés internationaux, et est en mesure de continuer à le faire, en ce qui concerne notamment les grains génétiquement modifiés, les résidus de pesticide et la qualité intrinsèque du grain canadien. De plus, comme certains obstacles commerciaux techniques ont des répercussions sur l'accès aux marchés extérieurs pour les détenteurs de licences au pays, la Commission canadienne des grains a travaillé pour veiller à ce que les producteurs continuent d'être protégés et dûment payés pour les grains qu'ils livrent.
- Les volumes des exportations de grain canadien ont augmenté ces récentes années comparativement à ceux de la moyenne décennale. Cela a accru la demande de prestation de services pour les grains sortants et la demande de production de documents à la clientèle.

Pour la période de 2009-2010 à 2018-2019, les silos agréés par la Commission canadienne des grains ont expédié des volumes annuels moyens de grain canadien de 37,28 millions de tonnes métriques. Toutefois, les volumes exportés au cours des campagnes agricoles 2018-2019, 2017-2018 et 2016-2017 ont été respectivement de 41,46 tonnes, de 41,74 tonnes et de 41,57 millions de tonnes<sup>4</sup>.

Exportations de grain des silos agréés par la Commission canadienne des grains (en millions de tonnes métriques)	
De 2009-2010 à 2017-2018 (moyenne décennale)	36 372
2015-2016	40 403
2016-2017	41 566
2017-2018	41 743
2018-2019	41 464

#### Influences internes

- Avant la mise à jour des barèmes de droits en 2013, les périodes prolongées de financement ponctuel et instable se sont traduites par un sous-investissement dans les installations, les programmes et les services de la Commission canadienne des grains, ainsi que dans la gestion et la technologie de l'information. Cela a augmenté la pression sur l'infrastructure vieillissante et augmenté le risque de compromettre la prestation des programmes. En particulier, le Laboratoire de recherches sur les grains du 303, rue Main à Winnipeg (Manitoba) éprouve actuellement des difficultés à exécuter son mandat opérationnel en raison de ses installations et infrastructures de laboratoire vieillissantes. Afin d'assurer l'exécution continue des programmes, en septembre 2016, la section microbiologie du Laboratoire de recherches sur les grains a été déménagée au Smartpark de l'Université du Manitoba pour répondre à ses besoins particuliers d'infrastructures.
- La Commission canadienne des grains est confrontée à des défis particuliers sur le plan des ressources humaines et peut saisir des possibilités uniques en raison de son effectif très spécialisé comptant un nombre important d'employés qui sont affectés à la recherche scientifique ou à l'inspection des grains. Au 31 mars 2019, la moyenne d'âge des employés à la Commission canadienne des grains était de 45 ans et environ 25,6 pour cent d'entre eux allaient devenir admissibles à la retraite d'ici cinq ans. Ces facteurs risquent d'avoir des répercussions considérables sur la préservation des connaissances techniques organisationnelles et sur la capacité d'exécuter les programmes prévus actuellement dans son mandat. Pour atténuer la perte de savoir organisationnel, la Commission canadienne des

<sup>4</sup> Commission canadienne des grains. Exportations de grain canadien (annuelles), <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/recherche-donnees/statistiques/exportations/exportations-de-grain.html>

grains continue de recenser les postes clés pour recruter à l'externe ou planifier la relève, et d'établir les compétences et les besoins en apprentissage associés à ces postes.

- Le [Budget 2018](#)<sup>xxviii</sup> du gouvernement fédéral a proposé une réforme réglementaire afin de rendre le système réglementaire canadien plus agile, transparent et réactif. Étant un département ministériel chargé de la réglementation, la Commission canadienne des grains est visée par cette réforme. Dans le [Budget 2019](#)<sup>xxix</sup>, le gouvernement du Canada a annoncé des projets de mise à jour du cadre réglementaire de la Commission canadienne des grains et de la *Loi sur les grains du Canada*. C'est Agriculture et Agroalimentaire Canada qui dirige ces révisions, appuyé extensivement par la Commission canadienne des grains qui fournit des analyses et des conseils.

## Principaux risques

La gestion du risque est un élément essentiel des processus de planification stratégique et de prise de décisions de la Commission canadienne des grains. L'organisation a établi un processus pour cerner, surveiller, atténuer et gérer les risques organisationnels. La planification stratégique comprend une analyse environnementale, l'identification des menaces émergentes et des possibilités d'amélioration, une analyse de l'effectif interne et externe et la préparation d'un Résumé du profil de risque organisationnel en vue de cerner les secteurs de la Commission canadienne des grains qui présentent une plus grande exposition au risque lors de la prestation de ses activités de programmes et de l'atteinte de ses résultats stratégiques.

La Commission canadienne des grains mène ses activités dans un environnement où les besoins des producteurs canadiens et du secteur des grains continuent d'évoluer rapidement. Les commentaires des producteurs, des manutentionnaires, des acheteurs et des transformateurs de grain du pays et de l'extérieur, ainsi que d'autres organismes gouvernementaux canadiens et étrangers se sont révélés être un indicateur fiable et précoce des risques découlant des développements qui surviennent dans l'environnement externe. Une priorité clé de la Commission canadienne des grains est de s'assurer que le grain canadien est fiable et salubre tout en veillant à maintenir un équilibre pour répondre aux besoins du secteur des grains en rapide évolution. La Commission canadienne des grains est déterminée à faire en sorte que le vieillissement de ses infrastructures, de sa technologie et de son équipement ne compromette pas la prestation de ses programmes, et elle atteindra cet objectif grâce au financement axé sur les priorités des principaux projets d'investissement. La Commission canadienne des grains se concentre à renforcer sa capacité de saisir des occasions tout s'acquittant de son mandat de base à l'aide de son processus de planification opérationnelle.

Une des principales occasions pour l'organisation est la collaboration avec les parties intéressées en vue d'atteindre les résultats ministériels de manière efficace et efficiente et de promouvoir la valeur des programmes et des services de la Commission canadienne des grains. L'atténuation



des risques et la saisie d'occasions permettront à la Commission canadienne des grains d'atteindre ses objectifs organisationnels et de présenter des avantages réels pour le secteur des grains et les Canadiens.

La Commission canadienne des grains a un groupe de travail sur la gestion intégrée des risques composé de représentants de tous ses programmes et de toutes ses divisions. Les renseignements et recommandations du groupe de travail sont intégrés dans les processus de gouvernance de la Commission canadienne des grains à des fins d'examen et d'intervention au besoin (p. ex., mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques ou de plans d'urgence additionnels).

## Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation des risques et efficacité	Lien à la responsabilité essentielle du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles (le cas échéant)
<p><b>S'assurer que le grain canadien est fiable et salubre tout en veillant à maintenir un équilibre pour répondre aux besoins du secteur des grains en rapide évolution.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur des grains réclame de plus en plus de souplesse pour que soient utilisés des paramètres spécifiques de qualité et de salubrité non normalisés, et ceux-ci peuvent différer des paramètres qui sont utilisés dans le système actuel d'assurance de la qualité des grains. La Commission canadienne des grains doit s'assurer que le grain canadien est fiable et salubre tout en maintenant un équilibre pour répondre aux demandes d'une plus grande souplesse dans son système d'assurance de la qualité.</li> </ul>	<p>Ce risque figure dans le Plan ministériel 2018-2019. Les mesures suivantes d'atténuation de l'exposition au risque ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission canadienne des grains a continué de moderniser le système de classement des grains et les classes de blé.</li> <li>La Commission canadienne des grains a analysé et évalué les options en matière de nouvelles technologies, politiques et processus pour ses programmes et services.</li> </ul> <p>La Commission canadienne des grains suit de près les tendances et révisé ses stratégies d'atténuation, s'il y a lieu, afin de réduire le risque résiduel à des niveaux acceptables.</p>	<p>Réglementation du grain</p>	<p>Lien avec la priorité ministérielle de la Commission canadienne des grains : Renforcer la réputation de qualité et de fiabilité du grain canadien.</p>
<p><b>Infrastructure de laboratoire vieillissante, installations inefficaces et technologie numérique désuète.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'innovation dans les sciences et la technologie ainsi que les investissements limités ont augmenté</li> </ul>	<p>Ce risque figure dans le Plan ministériel 2018-2019. Les mesures suivantes d'atténuation de l'exposition à ce risque ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un Bureau de gestion de projet a été mis sur pied pour élaborer et administrer un cadre rigoureux de gestion de</li> </ul>	<p>Réglementation du grain</p>	<p>Lien avec le mandat de la Commission canadienne des grains</p> <p>Lien avec la priorité ministérielle de la Commission</p>

<p>les pressions exercées sur l'infrastructure de laboratoire désuète, d'autres installations vieillissantes et inefficaces de la Commission canadienne des grains et sa technologie numérique. On attend de la Commission canadienne des grains qu'elle maintienne de l'équipement scientifique et des infrastructures modernes et que celles-ci soient capables d'évoluer au rythme des avancées scientifiques accomplies dans le domaine des grains et de répondre aux exigences internationales afin d'accomplir son mandat et de soutenir le système d'assurance de la qualité des grains.</p>	<p>projets afin de soutenir les projets de modernisation du matériel informatique et des infrastructures de l'organisation gouvernementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins en capitaux ont été évalués et des priorités ont été établies en recensant les technologies les plus désuètes tout en passant en revue les options et les coûts de réparation, d'entretien et de mises à niveau nécessaires pour répondre aux besoins de locaux et d'équipement.</li> <li>• Les partenaires fédéraux se sont engagés à ordonner les priorités d'investissements en capitaux sur la base des besoins d'infrastructures essentielles, de la réduction des coûts, des gains d'efficacité et de la rapidité d'exécution.</li> <li>• La Commission canadienne des grains a continué de passer en revue les options de locaux indépendants et modernisés dans les établissements de silos terminaux agréés ainsi que les possibilités d'informatiser davantage les services et de mettre à niveau les logiciels.</li> <li>• La Commission canadienne des grains a continué d'analyser les options possibles pour solutionner le problème du vieillissement de l'infrastructure du laboratoire de recherche situé au 303, rue Main, Winnipeg (Manitoba).</li> </ul> <p>La Commission canadienne des grains suit de près les tendances et révisé les stratégies d'atténuation au besoin, afin de réduire le risque résiduel à des niveaux acceptables.</p>		<p>canadienne des grains : Moderniser les programmes, les services et le cadre réglementaire de la Commission canadienne des grains</p>
<p><b>Capacité de saisir des occasions tout en</b></p>	<p>Ce risque figure dans le Plan ministériel 2018-2019. Les mesures suivantes d'atténuation de</p>	<p>Réglementation du grain</p>	<p>Lien avec la priorité ministérielle de la Commission</p>

<p><b>accomplissant le mandat de base.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur des grains continue d'évoluer rapidement et d'influer sur l'environnement réglementaire et économique dans lequel la Commission canadienne des grains opère.</li> <li>• La Commission canadienne des grains ne doit pas cesser d'innover pour assurer un fonctionnement efficient et offrir des services efficaces et de grande qualité au secteur des grains.</li> </ul>	<p>l'exposition au risque ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stratégies de planification des activités et des ressources humaines à court et long terme ont été intégrées au processus de planification annuelle pour établir les priorités et recenser les occasions à saisir.</li> <li>• Au cours de 2018-2019, la Commission canadienne des grains s'est concentrée à poursuivre un nombre limité de priorités qui sont étroitement liées aux programmes d'innovation et de modernisation.</li> <li>• Des responsables de programmes ont été nommés pour mieux saisir les occasions et traiter les lacunes ou les pressions.</li> <li>• Des plans sont en cours pour développer et investir dans un ensemble de services électroniques modernisés afin d'offrir des services améliorés et plus efficaces aux clients de la Commission canadienne des grains.</li> </ul> <p>La Commission canadienne des grains suit de près les tendances et révisé ses stratégies d'atténuation, s'il y a lieu, afin de réduire le risque résiduel à des niveaux acceptables.</p>		<p>canadienne des grains : Moderniser les programmes, les services et le cadre réglementaire de la Commission canadienne des grains</p>
--	--	--	---

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous.

Représentation graphique du Cadre ministériel des résultats et du Répertoire des programmes

<b>Cadre ministériel des résultats</b>	<b>Responsabilité essentielle : Réglementation du grain</b>		<b>Services internes</b>
	<b>Résultat ministériel :</b> Les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre	<b>Indicateur :</b> Pourcentage d'intervenants qui considèrent que le grain canadien est fiable et salubre	
		<b>Indicateur :</b> Valeur des exportations de grain canadien	
	<b>Résultat ministériel :</b> Les producteurs sont dûment payés pour leurs grains	<b>Indicateur :</b> Pourcentage des ventes où les producteurs sont dûment payés pour leurs grains	
	<b>Indicateur :</b> Pourcentage des passifs en souffrance qui ont été payés aux producteurs en cas de défaut de paiement d'une compagnie céréalière agréée par la Commission canadienne des grains		
<b>Répertoire des programmes</b>	<b>Programme :</b> Qualité des grains		
	<b>Programme :</b> Recherche sur les grains		
	<b>Programme :</b> Mesures de protection des producteurs de grain		

## Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains sont accessibles dans l'[InfoBase du GC<sup>xxx</sup>](#).

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont accessibles sur le [site Web de la Commission canadienne des grains<sup>xxxi</sup>](#):

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales<sup>xxxii</sup>](#). Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

Commission canadienne des grains  
303, rue Main, bureau 600  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8

**Téléphone :** 204-984-0506

**Sans frais :** 1-800-853-6705

**Télécopieur :** 204-983-2751

**Téléimprimeur (TTY, sans frais) :** 1-866-317-4289

**Courriel :** [contact@grainscanada.gc.ca](mailto:contact@grainscanada.gc.ca)

## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])**

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

### **cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)**

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein (full time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

**expérimentation (experimentation)**

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

**indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.



**plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel (Departmental Plan)**

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

**priorité (priority)**

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

**production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme (Program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**recettes disponibles (responsible revenues)**

Les recettes disponibles consistent en certaines recettes non fiscales autorisées par le Parlement pour financer directement les dépenses connexes.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**responsabilité essentielle (Core Responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (result)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel (Departmental Result)**

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

**résultat stratégique (Strategic Outcome)**

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

## Note en fin d'ouvrage

- i États financiers audités de la Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/>
- ii Cadre d'investissement de l'excédent, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/org/initiatives/2018/investissement-excedent.html>
- iii *Loi sur les grains du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-10/index.html>
- iv Règlement sur les grains du Canada, [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C\\_ch\\_889/](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch_889/)
- v Guide officiel du classement des grains, <https://grainscanada.gc.ca/fr/qualite-grains/guide-officiel-classement-grains/index.html>
- vi Modernisation des classes de blé, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/consultations/modernisation-classes-ble.html>
- vii Programme d'échantillons de récolte, <https://grainscanada.gc.ca/fr/qualite-grains/echantillon-recolte/>
- viii Budget fédéral 2019, <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/chap-02-fr.html#strongStronger-and-More-Collaborative-Federal-Science-strong>
- ix Tables de stratégies économiques du Canada : Secteur Agroalimentaire, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/fra/00022.html>
- x Global Food Safety Initiative (Initiative mondiale de salubrité des aliments), <https://www.mygfsi.com/certification/overview.html> (en anglais seulement)
- xi L'Accord Canada-États-Unis-Mexique, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/index.aspx?lang=fra>
- xii Cadre d'investissement de l'investissement, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/org/initiatives/2018/investissement-excedent.html>
- xiii Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/rapport-ministeriel-rendement/>
- xiv Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/rapport-resultats-ministeriels/>
- xv Budget fédéral 2017, <https://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/chap-01-fr.html#Toc477718115>
- xvi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xvii Cadre de responsabilisation de gestion, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/cadre-responsabilisation-gestion.html>
- xviii Audit sur l'administration du système de santé et sécurité, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/audits-evaluations-internes/2018-19/audit-sur-l-administration-du-systeme-de-sante-et-securite.html>
- xix 2017 Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/consultations/2017/consultation-frais-utilisation.html>
- xx Plan ministériel 2019-20 de la Commission canadienne des grains, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/plan-ministeriel/>
- xxi Cadre d'investissement de l'excédent, <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/org/initiatives/2018/investissement-excedent.html>
- xxii Comptes publics du Canada de 2018-2019, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xxiii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxiv États financiers de la Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/>
- xxv États des résultats prospectif 2018-2019 de la Commission canadienne des grains (non audités), <https://grainscanada.gc.ca/fr/propos-nous/rapports/rapports-planification-rendement/plan-ministeriel/2018-2019/etat-resultats-prospectif.html>
- xxvi *Loi sur les grains du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-10/>
- xxvii Lettre de mandat de la ministre,

- xxviii Budget 2018, <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-02-fr.html#Sciences-federales-plus-solides-et-davantage-axees-sur-la-collaboration>
- xxix Budget 2019, <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/chap-02-fr.html#strongStronger-and-More-Collaborative-Federal-Science-strong>
- xxx InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxi Commission canadienne des grains, <https://www.grainscanada.gc.ca/>
- xxxii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>